

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX**

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : renouvellement de la ligne de trésorerie du Grand Périgueux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

De contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	3 000 000,00 EUR
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois : Dernier EURIBOR 3M connu : -0.567 (novembre 2021) Marge : 0.30% Soit un taux de départ de 0.3000% Variable en fonction de la moyenne des EURIBOR des 3 mois précédents flooré à 0%

Intérêts	<p>Un arrêté est établi à la fin de chaque mois. Cet arrêté indique le montant des intérêts dus sur le mois m-1, c'est à dire les intérêts dus sur le mois précédent.</p> <p>Envoyé en préfecture le 13/12/2021 Reçu en préfecture le 13/12/2021 Affiché le 13/12/2021 ID : 024-200040392-20211213-DEC2021066-AR</p>
Modalités de remboursement	<p>Capital : possible partiel ou total, sur demande écrite de la collectivité par fax ou mail. Le remboursement des fonds est réalisé via la procédure de débit d'office, sans mandatement.</p> <p>Intérêts : prélèvements par débit d'office 5 jours ouvrés après le terme et sans mandatement. Chaque remboursement en capital reconstitue le droit à tirage.</p>
Date d'effet du contrat	23 décembre 2021
Droit de timbrage/Frais de dossier	NEANT
Commission d'engagement	1500 EUR. Commission due quelles que soient les utilisations de la ligne. Elle est payable en une seule fois lors de la mise en place et sans mandatement. Elle est réglée dès la prise d'effet du contrat via la procédure de débit d'office.
Commission de non utilisation	NEANT
Modalités d'utilisation	Montant minimum 1000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Périgueux, le 13 DEC. 2021

Affichée le 13 DEC. 2021

Le Président du Grand Périgueux

Jacques AUZOU